

Stratégie de l'USP pour la politique agricole future



Rapport pour la stratégie de l'USP à court, moyen et long terme

Editeur:

Union Suisse des Paysans
Laurstrasse 10
5201 Brugg

Tél: +41 (0)56 462 51 11

Fax: +41 (0)56 441 53 48

info@sbv-usp.ch

www.sbv-usp.ch

Auteur:

Monin François

Gysler Melanie

Egger Francis

Amgarten Judith

Krüger Jeannine

Brugger Martin

Photos :

Concours Agrimage 2017

Table des matières

Stratégie de l'USP pour la politique agricole future.....	1
1. Avant-propos.....	5
2. Introduction	6
3. Agriculture suisse 2050	7
4. Indicateurs et valeurs cibles.....	10
5. Enquête auprès des organisations membres.....	13
5.1. Introduction	13
5.2. Méthode.....	13
Analyse quantitative	13
Analyse qualitative.....	13
5.3. Conclusions de l'enquête.....	13
Questions fondamentales	13
Production et ventes.....	14
Paiements directs.....	15
Mesures d'accompagnement social / mesures d'amélioration des structures	17
Autres lois fédérales.....	18
6. Conclusion.....	19

Liste des figures

Figure 1: Objectifs définis par le groupe de travail pour l'agriculture dans le futur	6
Figure 2: La relève à l'horizon 2050 se prépare	9
Figure 3: Avis concernant une révision de la loi.....	13
Figure 4: Avis concernant la hauteur des paiements directs	14
Figure 5: Préoccupation majeure dans le domaine production et ventes.....	14
Figure 6: Importance des mesures découlant de la production et des ventes.....	15
Figure 7: Répartition des commentaires concernant les paiements directs	15
Figure 8: Importance des mesures découlant des paiements directs	16
Figure 9: Importance des mesures découlant de l'accompagnement social et des améliorations structurelles	17
Figure 10: Importance des autres lois fédérales.....	18
Figure 11: L'agriculture est une passion, qui doit être encouragée par des conditions cadres adaptées	19

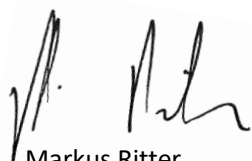
Liste des tableaux

Tableau 1: Indicateurs et valeurs cibles pour l'horizon 2030.....	10
---	----

1. Avant-propos

Notre chemin

« Nous trouverons un chemin, ou nous en créerons un », aurait dit le général carthaginois Hannibal. L'agriculture subit actuellement des pressions de toutes parts. Un camp veut conclure de gré ou de force de nouveaux accords de libre-échange et considère que l'agriculture indigène fait en l'occurrence office de frein. Pour lui, une recette universelle doit être appliquée au secteur primaire : amélioration de la compétitivité internationale, croissance, spécialisation, automatisation. Un autre camp est composé notamment des partisans de l'initiative pour une eau potable propre ou de celle contre l'élevage industriel. Sa recette est à l'exact opposé : l'agriculture suisse doit devenir encore plus écologique que l'agriculture biologique. Elle ne doit plus utiliser de produits phytosanitaires et chaque ferme ne doit détenir qu'un petit nombre d'animaux contrôlable, qu'elle peut nourrir avec ses propres ressources. Plus rien à voir avec la compétitivité. Dans ce scénario, il manque toutefois un acteur : le consommateur. Les comportements d'achats actuels montrent en effet que tous les consommateurs n'ont pas les mêmes exigences. Notre chemin vers l'avenir se trouve quelque part entre les deux extrêmes précédemment cités. Comme il n'existe visiblement pas encore, c'est à nous de le créer. C'est pourquoi l'Union suisse des paysans a élaboré une stratégie composée d'objectifs stratégiques à long terme, d'indicateurs à moyen terme et de mesures à court terme dans le contexte de la prochaine Politique agricole. Ces dernières sont basées sur une enquête réalisée auprès de toutes les sections de l'USP. Avec le présent rapport, nous voulons garder la maîtrise de notre destin. Nous, les paysans suisses, nous ne sommes pas opposés au changement, car le changement, c'est la vie. Mais nous refusons d'être relégués dans des coins où il n'existe ni échappatoire ni perspectives. Nous ne souhaitons pas exploiter le territoire suisse avec une poignée de grandes exploitations industrielles, pas plus que nous ne voulons être relégués dans une niche avec quelques produits spéciaux réservés à la clientèle la plus exigeante. Nous voulons chercher et trouver une juste voie médiane : un chemin qui maintiendra l'agriculture suisse à la pointe au plan international en matière de production durable, tout en lui permettant de fournir une contribution essentielle à l'alimentation de la population. La votation du 24 septembre a montré que cette voie du milieu bénéficie du soutien de la grande majorité du peuple suisse. Avec le présent document, nous travaillons à poursuivre notre développement, à devenir meilleurs et à préserver l'agriculture suisse pour les générations futures. Fidèles en cela aux propos d'Hannibal : « Nous trouverons un chemin, ou nous en créerons un ».



Markus Ritter
Président



Jaques Bourgeois
Directeur

2. Introduction

Le chemin qui permettra à l'agriculture suisse d'affronter les défis du futur est à définir. Pour ce faire, l'Union Suisse des Paysans (USP) a décidé d'identifier la stratégie à adopter à court, moyen et long terme. Actuellement, la politique agricole changeante ne permet pas de planification sur le long terme, car elle manque de stabilité. Afin de structurer et de définir les grandes lignes de la défense professionnelle future, l'USP a travaillé ses objectifs stratégiques à l'horizon 2050. Affinés au travers de séances et workshops internes avec les organisations membres, cette stratégie à long terme pose un cadre clair sur l'image que nous avons de l'agriculture de demain. Elle est présentée en première partie de ce rapport. Plus proche de nous et découlant de la stratégie 2050, des objectifs à moyen terme ont pu être identifiés. Définis sous forme d'indicateurs, ils permettent de construire les fondations de l'agriculture souhaitée en 2030, afin d'assurer un avenir prospère. Pour cet horizon à moyen terme, des valeurs cibles ont pu être identifiées et quantifiées. Cette stratégie servira, en temps voulu, de base pour l'élaboration de documents plus approfondis. Pour les actions qui sont à prévoir dans un futur proche, c'est-à-dire pour l'élaboration de la future politique agricole, nos organisations membres ont été sollicitées. Au travers d'un sondage, elles ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, ainsi que leurs souhaits de changement. Les résultats et analyses des réponses sont présentés à la fin de ce rapport. L'unité des souhaits et des intérêts, démontré par les sondés, est en accord avec les objectifs définis au préalable par le groupe de travail. La majorité des organisations membres souhaitent emprunter la même direction à court terme, visant surtout une création de conditions cadres fiables pour une meilleure sécurité de revenu. Cette constatation montre que nous sommes tous sur le même bateau. Ce bateau a désormais un cap pour l'avenir avec des objectifs et points de passage définis au long de son chemin. Finalement, c'est ensemble que nous serons plus forts et que nous atteindrons nos buts.

Pour les illustrations, des images d'enfants ont été choisies de manière consciente, car ce sont eux nos futurs agricultrices et agriculteurs qui devront travailler avec les bases que nous avons élaborées.

Les 5 objectifs pour la future politique agricole définis par le groupe de travail

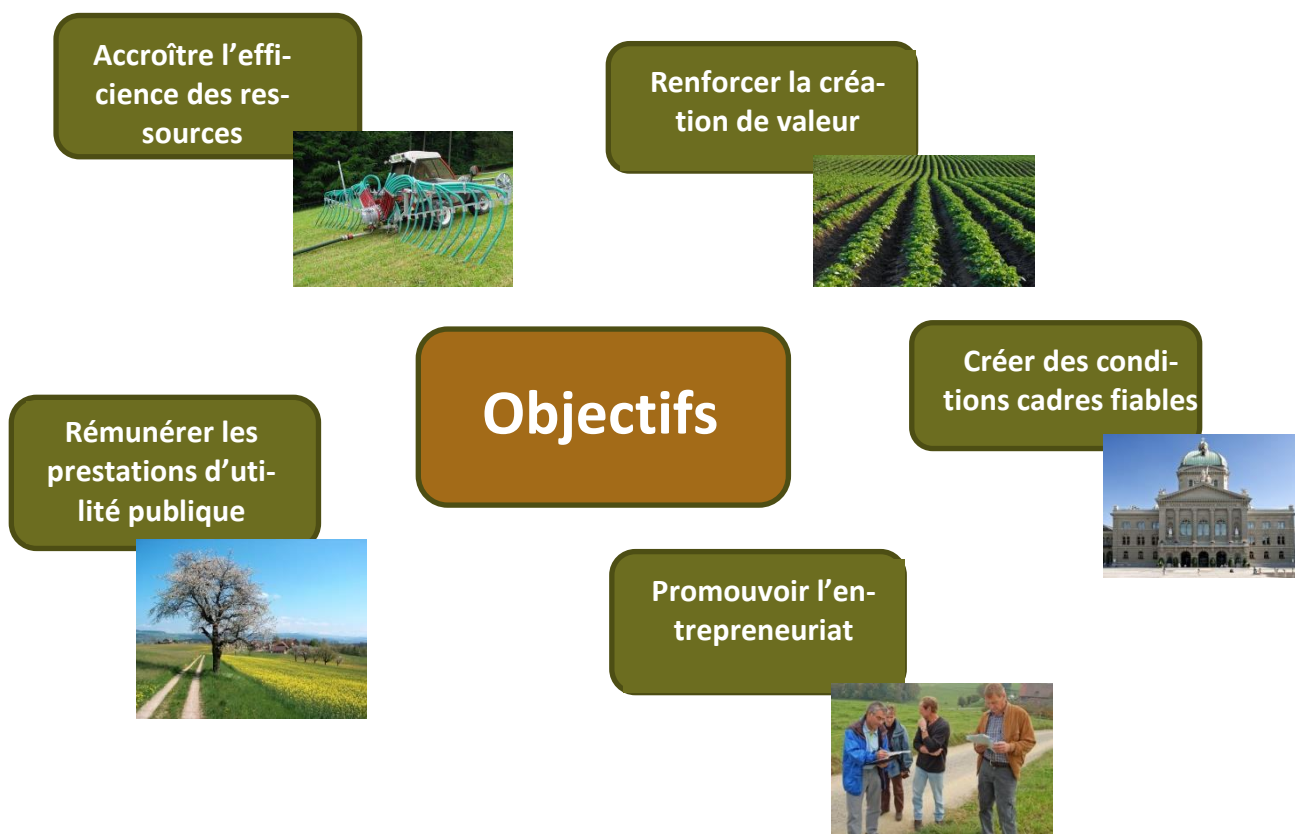


Figure 1: Objectifs définis par le groupe de travail pour l'agriculture dans le futur

3. Agriculture suisse 2050

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va » Sénèque.

Avant de définir des indicateurs et des mesures, il est important d'avoir un but à long terme. Pour ce faire, l'USP définit des objectifs stratégiques. Quelle agriculture voulons-nous à l'avenir? Afin de poser un cadre temporel, nous avons choisi l'horizon 2050. 2050 est dans une trentaine d'année. Cet horizon est à la fois éloigné. Les changements des 30 dernières années ont été importants. En 1988, c'était le début de l'informatique, la Suisse comptait 65'000 exploitations agricoles à titre principal et les paiements directs existaient à peine. 2050 est à la fois proche. Les personnes qui seront actives dans 30 ans font partie de la prochaine génération.

L'USP a défini ses objectifs stratégiques pour l'agriculture suisse à l'horizon 2050. Elle correspond à la définition d'un chemin à suivre pour en revenir à la citation de Sénèque.

Cette stratégie 2050 a été présentée à la Chambre Suisse d'agriculture du 25 avril 2018, à la suite d'une enquête effectuée auprès des organisations membres de l'USP. Elle a été approuvée le 9 mai 2018 par le comité. Elle ne comprend pas de données chiffrées car de nombreux facteurs, pouvant influencer l'avenir de l'agriculture, ne sont pas même imaginables aujourd'hui. Toute estimation chiffrée serait trop aléatoire.

Que voulons-nous comme agriculture à l'horizon 2050 pour notre pays ?

1. Nous voulons une agriculture qui se compose d'exploitations de type familial, actives en majorité à titre principal dans l'agriculture.

Les exploitations restent des entreprises à part entière. De type familial, elles offrent la meilleure résilience et la meilleure garantie d'un développement durable. Elles inspirent de la confiance auprès des consommateurs et des citoyens. La notion d'exploitation familiale est difficile à définir et doit rester relativement souple : il ne s'agit pas de déterminer, par exemple, une forme juridique particulière, une grandeur maximale ou d'empêcher des collaborations et des financements innovateurs. Cependant, une famille doit en être le noyau. L'équilibre social doit être respecté, tout comme le statut et le rôle des femmes sur l'exploitation. Il est important que les personnes actives sur ces exploitations bénéficient d'une formation élevée. Le souhait que ces exploitations soient actives à titre principal, ne doit pas être considéré comme une opposition entre l'agriculture à titre principal et l'agriculture à titre accessoire. Dans les régions de montagne, l'agriculture à titre accessoire sera certainement amenée à jouer un rôle important et ne doit pas être discriminée. Mais nous voulons une agriculture qui puisse vivre de l'agriculture comme activité principale.

2. Nous voulons une agriculture qui soit en mains paysannes, en termes de propriété et d'autonomie de gestion.

Pour garantir une agriculture en main paysannes, en termes de propriété et d'autonomie de gestion, les acquis au niveau du droit foncier rural et du droit sur le bail à ferme agricole doivent être maintenus. La responsabilité, les prises de décisions, mais aussi les risques et les chances doivent rester en mains de la famille paysanne qui conduit l'entreprise. Une réglementation excessive doit être évitée.

3. Nous voulons une agriculture qui dispose du maximum de terres agricoles et qui exploite ces surfaces en fonction des conditions locales.

Il est important de protéger les terres agricoles qui demeurent la base pour la production agricole au niveau quantitatif, mais aussi au niveau qualitatif, en maintenant une fertilité des sols élevée.

Ces terres agricoles doivent être exploitées pour produire des denrées alimentaires et des fourrages pour animaux, notamment en zone de montagne où les risques d'abandon et donc de friches sont les plus importants. Cette exploitation permet également le maintien d'un paysage ouvert et contribue à une plus grande biodiversité.

4. Nous voulons une agriculture qui contribue majoritairement à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, par une production durable et respectueuse du bien-être animal.

La contribution majoritaire à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaire est un élément central de la sécurité alimentaire de notre pays. Elle doit être diversifiée, d'un niveau de qualité élevé et axée sur des besoins commerciaux. Il est important que la durabilité soit considérée sous ses 3 aspects : économique, écologique et social. L'agriculture doit notamment, dans ses pratiques et dans le cadre des espèces qui sont utilisées, s'adapter aux effets du changement climatique. Elle doit aussi participer, avec les autres secteurs de notre économie, à la diminution des facteurs causant ces changements climatiques (gaz à effet de serre).

5. Nous voulons une agriculture qui fournisse des prestations d'intérêt général et qui contribue à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles.

Les marchés ne rétribuent pas ces prestations et externalités positives qui doivent être rémunérées par les pouvoirs publics, en tenant comptes des coûts engendrés et des pertes de production. Les mesures proposées doivent être stables. Le maintien des ressources naturelles est une contribution précise à la protection de l'environnement. Ce maintien est à considérer au niveau qualitatif et quantitatif. Il concerne aussi la préservation du paysage.

6. Nous voulons une agriculture qui soit un acteur à part entière et respecté de l'économie de notre pays et qui soit en dialogue direct et permanent avec les consommateurs.

L'agriculture doit être considérée comme un maillon économique important, pourvoyeur d'emplois en tant que tel, mais aussi au niveau des secteurs amonts et aval. Il est important de tenir compte de ses spécificités (saisonnalité, conditions météorologiques, diversité des territoires, détention d'animaux, etc.) et de les respecter. L'agriculture doit être compétitive, créer de la valeur ajoutée et en conserver une part déterminante. Un dialogue direct et permanent avec les consommateurs est indispensable pour s'adapter aux changements des attentes et pour créer un climat de confiance mutuel.

7. Nous voulons une agriculture qui génère un revenu comparable au reste de la population, avant tout par ses prestations sur les marchés, mai aussi par ses prestations d'intérêt public.

Il est primordial d'obtenir un revenu et une qualité de vie comparable, pas uniquement en terme financier, mais aussi en termes d'horaires de travail, de charge administrative, de stress, etc. Le revenu est tiré du marché, grâce à la commercialisation des produits générés sur les exploitations et grâce à l'indemnisation des prestations d'intérêts publics. Le reste est obtenu à partir des autres fonctions de l'agriculture.



Figure 2: La relève à l'horizon 2050 se prépare

4. Indicateurs et valeurs cibles

L'USP a défini des indicateurs et leurs valeurs cibles à atteindre à l'horizon 2030. Ils font partie intégrante du chemin à suivre pour l'agriculture suisse, afin de faire un pas supplémentaire en direction de l'horizon 2050 et des objectifs stratégiques définis.

Tableau 1: Indicateurs et valeurs cibles pour l'horizon 2030

Types	Indicateurs	Paramètres fondamentaux (2030)	Remarques, commentaires
Écono- mique	Revenu sectoriel (actuellement 2,9 milliards de francs)	Supérieur à 3,5 milliards de francs (renchérissement)	
	Pourcentage du franc du consommateur touché par l'agriculture (actuellement 25 %)	Augmentation du pourcentage du franc du consommateur touché par l'agriculture à 30 %	
	Degré d'autosuffisance actuel (2017, net : 49 %)	Atteindre 55 % de degré d'autosuffisance net	
	Prix à la production	Adaptation des prix à la production aux coûts de production (valeurs moyennes), afin que 80% des exploitations couvrent leurs coûts de production	Cela signifie le maintien de la protection douanière.
	Maintien du montant de l'enveloppe financière en faveur de l'agriculture	Obtenir le montant de l'enveloppe financière pour la période de 4 ans à 13,6 milliards de francs	
	Rétribution comparable du travail nécessaire pour fournir les prestations	Fixer une rétribution horaire comparable à celle des autres secteurs économiques pour les prestations d'intérêt général	
Social	Revenu des familles paysannes	80% des familles paysannes atteignent un revenu comparable.	Aujourd'hui seulement 25% des exploitations atteignent le revenu comparable. L'atteinte du revenu comparable (mesurée grâce à la moyenne des exploitations) serait un objectif moins élevé. Application du principe de Pareto (80/20)
	Sécurité sociale	Le taux de couverture au niveau des assurances sociales, notamment au niveau de la prévoyance dans l'agriculture est équivalent au reste de la population suisse, pour chacun des membres des familles paysannes	Tant le chef (la cheffe) d'entreprise que sa conjointe (son conjoint) ainsi que la main d'œuvre familiale et extra familiale sont assurés de façon comparable au reste de la population.

Types	Indicateurs	Paramètres fondamentaux (2030)	Remarques, commentaires
Environnement et ressources	Simplification administrative	Au maximum 1 contrôle annoncé par année Réduction des points de contrôle Réduction de la durée du travail administratif	Réduire la complexité : pas de nouveau programme sans réduction d'un ancien programme, simplification des programmes existants, etc. Les contrôles doivent être orientés sur une plus-value : réduire les contrôles absurdes. Mettre en place la numérisation.
	Évolution structurelle supportable (réduction du nombre d'exploitations, valeurs moyennes des 10 dernières années – 1,8 %, vue d'ensemble du Conseil fédéral (01.11.2017) – 2,6 %)	Valeur moyenne inférieure à – 1,5 % par an	→ 43 000 exploitations en 2030 (sortie socialement supportable à l'âge de la retraite)
	Encourager le professionnalisme : - Nombre suffisant de professionnels formés pour assurer la relève - Augmenter le niveau de formation	> 1500 CFC par an pour la formation en agriculture Augmenter le nombre de chefs d'exploitation avec formation supérieure : atteindre 50 % (ECE, ES, HES, EPFZ)	
	Qualité de la vie	L'indice de qualité de la vie atteint le niveau du groupe de comparaison	Vacances, santé, durée du travail.
	Qualité des SPB	Conserver la mise en réseau comme aujourd'hui (situation 2017) Augmenter la Q2 : atteindre 50 % des SPB	
	Protection des terres cultivées en quantité et en qualité	Réduction de la surface agricole utile d'ici 2030 < 12 000 hectares (< 1000 hectares par an) Pas de réduction qualitative des SDA La fertilité des sols est maintenue au niveau actuel	Maintenir la quantité -et la qualité des SDA. Les surfaces doivent pouvoir être exploitées. Les sols de qualité et fertilité moindre ne peuvent être quantifiés dans les SDA. Symétrie des sacrifices, notamment au niveau des surfaces forestières / compensation paritaire Différencier les pertes de surfaces cultivées (également surfaces forestières et surfaces

Types	Indicateurs	Paramètres fondamentaux (2030)	Remarques, commentaires
			de promotion de la biodiversité, pas uniquement terres arables) <i>(La qualité d'un sol et sa fertilité ont été définies par l'USP dans un document concernant les sols. L'USP y expose ses revendications pour un centre de compétence national des sols. La nécessité de recherche et cartographie concernant les aspects qualitatifs sont listés. Par ce biais, des indicateurs et mesures de qualité pourraient être quantifiés dans les sols agricoles suisses.)</i>
	Bien-être animal (état actuel) SRPA 80% SST par espèce : <ul style="list-style-type: none"> • Bovins : 55% • Volaille : > 90% • Porcs : 67% 	Participation SRPA : 90 % en 2030 Participation SST : 80 % en 2030 <ul style="list-style-type: none"> • Bovins : 60% • Volaille : 95% • Porcs : 75% Participation PLVH : 80 % en 2030	Polémique avec les objectifs environnementaux : La détention respectueuse des animaux est liée avec un impact environnemental plus élevé (p.ex émissions d'ammoniaque)
	Azote ; phosphore Efficacité de l'azote : actuellement (2015) 30 % Emissions d'ammoniac : actuellement (2016) 48 000 tonnes Efficacité du phosphore : actuellement (2015) 57 %	Efficacité de l'azote 33 %, Emissions d'ammoniac 45 000 tonnes Efficacité du phosphore 62 %	Mettre en œuvre le recyclage du phosphore (boues d'épuration)
	Pourcentage fourrage indigène (aujourd'hui 85 %)	90 % MS	Céréales fourragères : 20 000 ha en 2030
	Produits phytosanitaires (PPH)	Réduction des risques de 50 % <i>(Risques définis dans le plan d'action phytosanitaire)</i>	Tenir compte du plan d'action PPH Réduction des risques, etc.
	Equivalents CO ₂ (méthane et protoxyde d'azote)	Réduction CO ₂ de 0,2 million de tonnes	

5. Enquête auprès des organisations membres

5.1. Introduction

La politique agricole est en constante évolution. Le processus concernant sa future évolution vient d'être lancé. Afin de défendre l'intérêt de ses membres et leurs avis, l'Union Suisse des Paysans (USP) a fait parvenir un sondage à ses organisations pour leur permettre d'évaluer l'importance des articles liés à la loi sur l'agriculture, la loi sur le bail à ferme et la loi sur le droit foncier rural. Ces dernières avaient également la possibilité d'exprimer leurs craintes face à la situation actuelle et d'exprimer leurs propositions de modification. Les résultats englobent les réponses de 44 organisations membres. Les différentes régions, les systèmes de production et les principales branches de production ont donné leur avis et sont représentés dans les résultats.

5.2. Méthode

Analyse quantitative

L'analyse quantitative évalue l'importance accordée à chacune des mesures, contributions, aides et articles de loi visant l'agriculture de façon directe. Elle est basée sur l'appareil législatif, le marché et le ressenti des organisations membres. L'enquête s'est déroulée au courant des mois de janvier et février 2018. Les réponses se basent donc sur la situation agricole à cette période. Elles décrivent l'état actuel de l'agriculture suisse et servent de base à la définition de stratégies à court, moyen et long terme pour l'USP.

Analyse qualitative

L'analyse qualitative a pour source les commentaires de chacune des organisations. Chaque chapitre possède une question visant à identifier les préoccupations majeures des organisations membres dans un domaine précis (p.ex. : promotions et ventes, paiements directs). Les commentaires ont été répartis dans différents groupes d'intérêt, afin de ressortir les préoccupations principales du monde agricole à la période donnée. Pour les questions évaluant l'importance des mesures, les commentaires n'étaient pas obligatoires. De ce fait, moins d'importance leur a été accordé vu le faible nombre de réponses. Pour les questions ayant suscité une multitude de commentaires, elles ont été regroupées et analysées sous forme de graphiques.

5.3. Conclusions de l'enquête

La ligne directrice qui se retrouve tout au long de l'enquête est la stabilité. En général, les sondés ont des souhaits similaires, avec quelques divergences et particularités dépendant des branches de production concernées.

Questions fondamentales

Les questions fondamentales visent à sonder la volonté d'une révision de la loi ou uniquement des adaptations au niveau des ordonnances. La majorité des sondés est contre une révision de la loi de manière approfondie. Néanmoins, les répondants sont d'avis que des adaptations sont nécessaires au niveau des ordonnances et que certains aspects de la loi devraient également être modifiés. Cette question doit être interprétée avec précaution. Les commentaires ont montré que les réponses « oui » ne signifient pas forcément le souhait d'une révision importante de la loi, mais la nécessité d'adaptations ponctuelles.

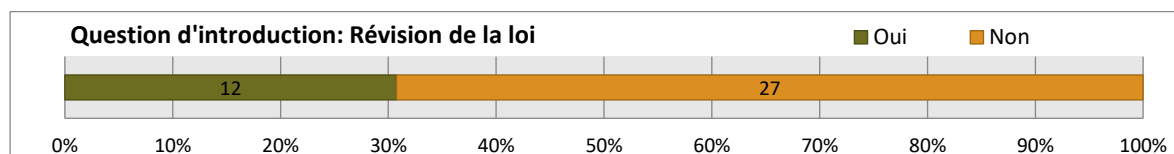
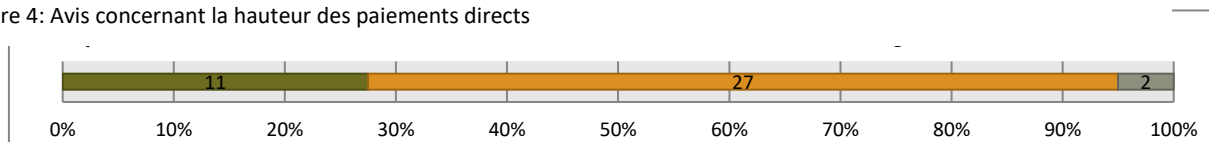


Figure 3: Avis concernant une révision de la loi

Concernant la hauteur des paiements directs, la réponse est relativement claire : les organisations membres souhaitent garder des montants stables. Les organisations souhaitant moins de paiements directs, aimeraient une meilleure rétribution par le marché.

Figure 4: Avis concernant la hauteur des paiements directs



En conclusion de ce chapitre introductif, l'avis général est que la production devrait être mieux rétribuée grâce à des prix couvrant les coûts de production sur le marché. Actuellement, ce n'est le cas que pour de rares produits. A court terme cette situation ne va pas évoluer, pour cette raison les paiements directs sont nécessaires et doivent rester stables pour la future politique agricole.

Production et ventes

La préoccupation majeure dans le domaine de la production et des ventes est actuellement la protection douanière menacée par le rapport « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole », publié au 1^{er} novembre 2017 par le conseil fédéral. En effet, les produits agricoles sont constamment mis sous pression, ce qui rend la planification sur le long terme difficile pour les exploitants. Une hausse des barrières tarifaires n'est pas forcément souhaitée, avec des exceptions par exemple pour le sucre. Il s'agit par contre de ne pas laisser le niveau actuel se détériorer et assurer une certaine sécurité pour l'avenir de l'agriculture suisse. Les prix indicatifs et les contrôles actuels des quantités de production ne fonctionnent que partiellement, afin d'obtenir des prix acceptables. Le recours à la force obligatoire est une approche possible, proposée à plusieurs reprises, qui permettrait par exemple une gestion limitative de l'offre pour une répartition équitable de la valeur ajoutée.

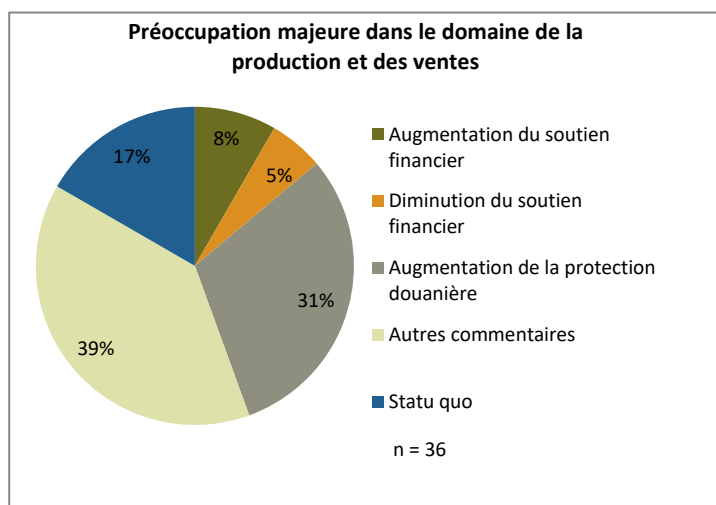


Figure 5: Préoccupation majeure dans le domaine production et ventes

Un prix couvrant les frais de production permettant d'atteindre un revenu équitable et comparable aux secteurs équivalents est un des principaux souhaits. Il doit être obtenu grâce à une part plus élevée pour l'agriculteur dans le franc dépensé par le consommateur. Pour ce faire, la qualité et la durabilité des produits suisses doit être mise en avant, afin de justifier une plus value et ainsi de favoriser la promotion des ventes.

Des mesures de gestion de l'offre sont évoquées à plusieurs reprises, principalement pour le marché laitier. La mise en place de telles mesures permettrait de garder une certaine stabilité au niveau des prix. En effet, actuellement, les prix indicatifs existent mais ne sont pas obligatoires, ce qui réduit considérablement leurs impacts. La désignation des produits est un autre aspect qui a fréquemment été critiqué et qui nécessite la mise en place d'un organe de contrôle des fraudes.

Dans le secteur laitier, le contrat-type et le supplément pour transformation en fromage et non-ensilage sont très importants et permettent aux producteurs de bénéficier d'un meilleur prix. Un transfert du supplément de 12cts pour la transformation en fromage et 6cts pour le non ensilage est souhaité par une partie des sondés, tout en maintenant le montant total de 18cts.

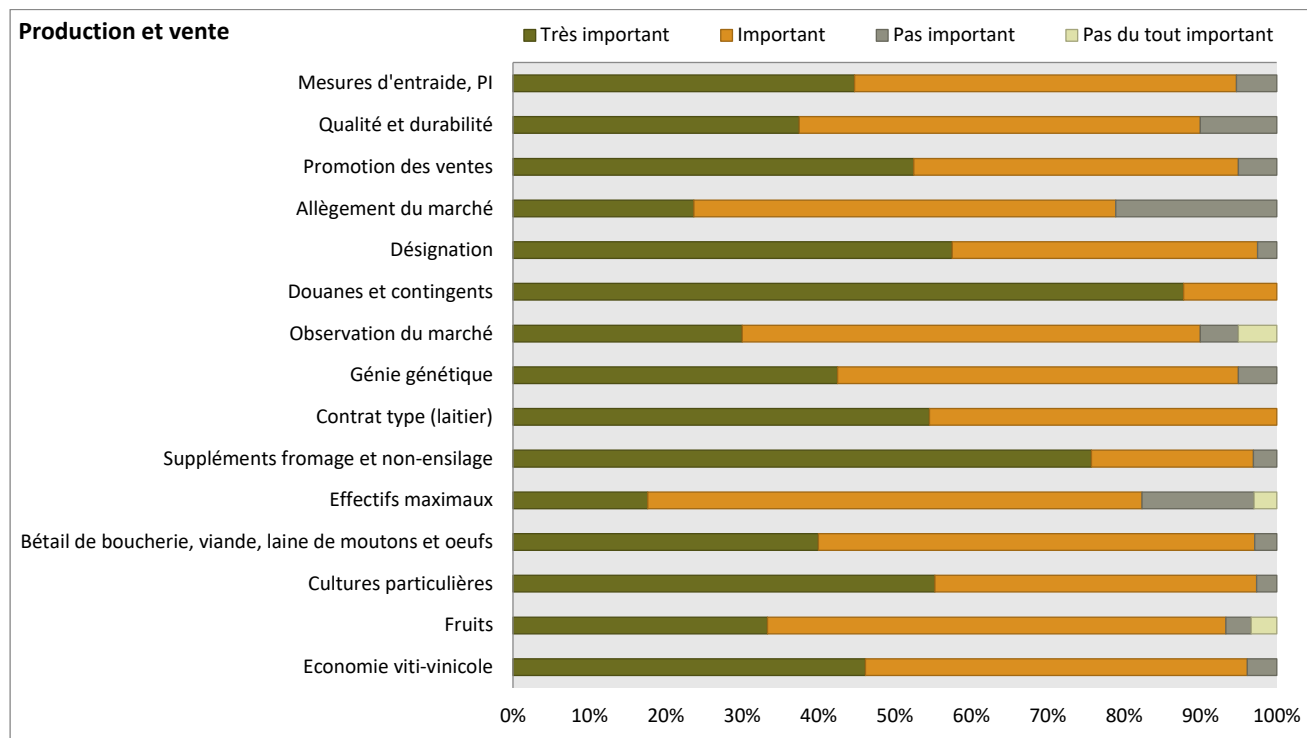


Figure 6: Importance des mesures découlant de la production et des ventes

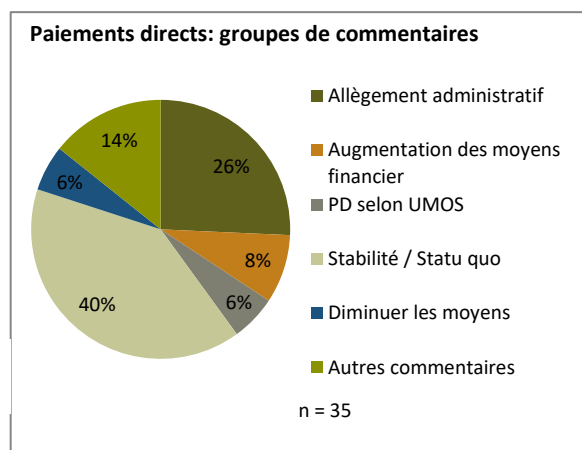
En production végétale, la préoccupation se situe principalement au niveau des céréales fourragères et des betteraves sucrières. Actuellement, le prix des céréales fourragères n'incite pas les agriculteurs à en produire. Il en résulte une dépendance par rapport aux fourrages importés, ce qui est toujours plus remis en question dans la société publique. L'introduction de la contribution culture des champs pour les céréales fourragères est souhaitée par une majorité des sondés, ainsi que le maintien du montant pour les betteraves sucrières.

En conclusion, une grande partie des sondés souhaite une situation stable. Une plus grande partie du revenu doit également être obtenue sur le marché. Pour ce faire, les moyens pour la promotion des ventes et pour la différenciation des produits suisses doivent rester stables ou augmenter.

Paiements directs

Afin de bénéficier des paiements directs, les agriculteurs doivent remplir un grand nombre de conditions nécessitant un travail administratif contraignant. L'une des préoccupations principales de ce chapitre est la simplification administrative. La stabilité de l'enveloppe financière fait également partie des préoccupations majeures. Les montants accordés pour les paiements directs devraient être définis tout les 4 ans selon les sondés, au lieu d'être discutés chaque année. Il

Figure 7: Répartition des commentaires concernant les paiements directs



faut toutefois noter qu'à court terme, la stabilité est la meilleure façon d'atteindre une simplification administrative.

En matière de formation, les cours OPD ne sont pas appréciés. En effet, plus de professionnalisme ainsi que des exigences plus élevées pour avoir accès à une exploitation agricole sont souhaitées. La majorité des organisations membres exigent une suppression de ces cours ou une augmentation des exigences au CFC ou AFP.

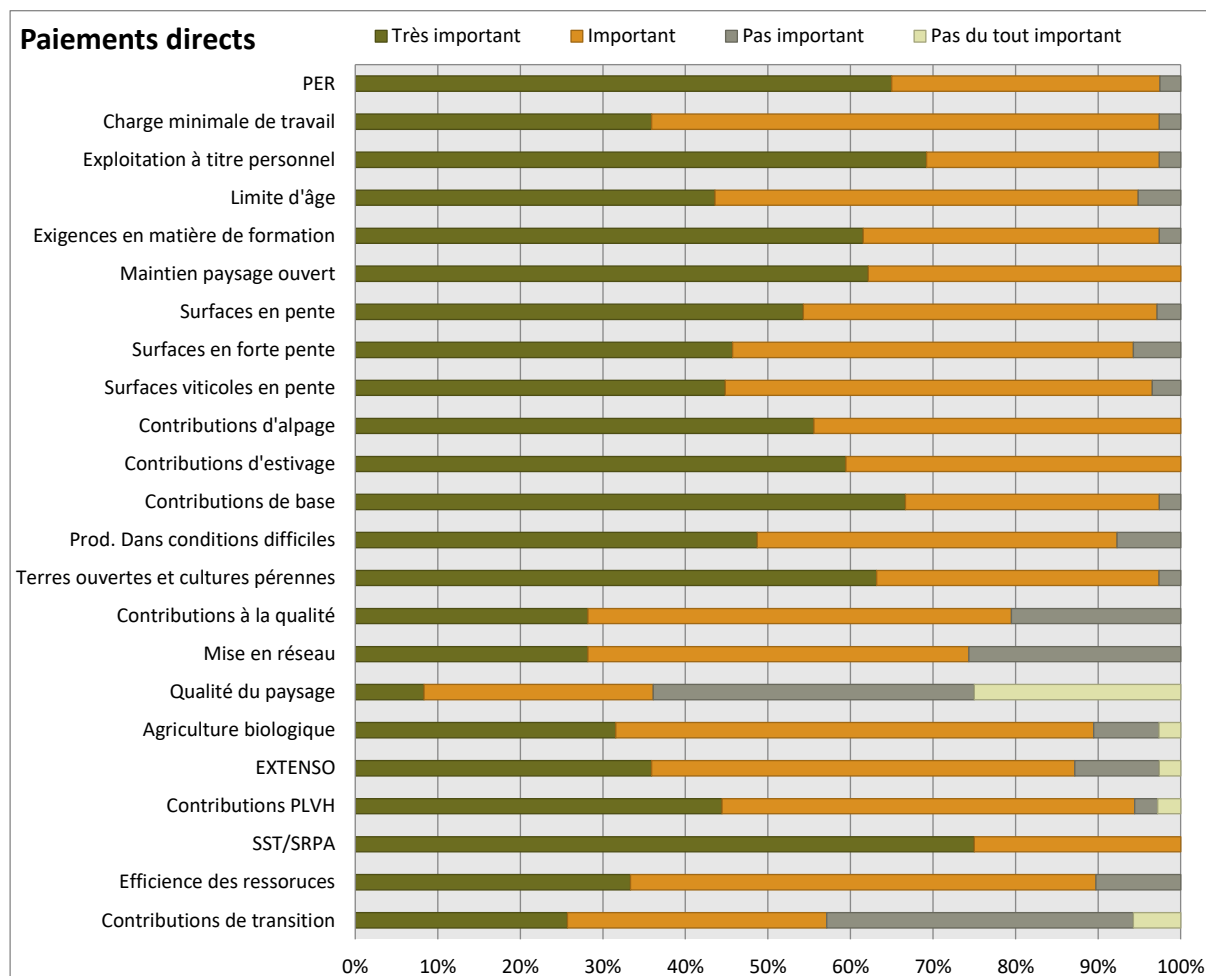


Figure 8: Importance des mesures découlant des paiements directs

Les mesures liées aux surfaces en pente posent souvent problème à cause de la méthode de calcul de celles-ci. Les organisations membres souhaitent une révision du calcul, par la prise en considération de la surface « réelle ».

Toutes les mesures découlant de l'ordonnance sur les paiements directs ont été jugées importantes, voire très importantes, à l'exception de la contribution à la qualité du paysage. Cette contribution paraît peu crédible et la participation des cantons doit être remise en question. Par contre, pour les régions de montagne, il s'agit d'une contribution importante qui ne peut pas juste être supprimée. Une solution proposée à plusieurs reprises est de les intégrer dans les contributions à la biodiversité et de simplifier et harmoniser le système au niveau national. Cependant, il faut noter la volonté de stabilisation de cette contribution. Les efforts administratifs effectués pour mettre en place certains projets doivent aujourd'hui porter leurs fruits. Une simple suppression des contributions à la qualité du paysage ne le permettrait pas.

La contribution à la production de lait et de viande basée sur herbages et les contributions au bien-être animal (SST/SRPA) nécessitent des adaptations selon les sondés. Elles ont gagné en importance ces dernières années vis-à-vis de la stratégie qualité de l'agriculture suisse. La contribution production de lait ou de viande basée sur les herbages (PLVH) prend en compte essentiellement les fourrages à base d'herbe

et non le maïs, même s'il est produit sur l'exploitation. Pourtant, les fourrages grossiers provenant de l'étranger sont pris en compte. Une majorité des sondés souhaitent un élargissement du programme pour le maïs ou une restriction au niveau du fourrage grossier étranger. Le bien-être animal fait partie des points forts de l'agriculture suisse. Vu l'importance de cette contribution, une augmentation pour les bovins principalement est souhaitée. La création d'un nouveau système (SRPA+) avec une part plus élevée pour le pâturage pourrait également être envisagée. Néanmoins, le conflit d'intérêt avec les préoccupations environnementales doit être gardé en tête.

Au sujet de la différenciation entre région de montagne et de plaine, les avis sont partagés. Actuellement, les agriculteurs de plaine se sentent défavorisés face aux exploitations de montagne et souhaitent un rééquilibrage des contributions en fonction du travail, de la productivité et du revenu. D'autres sont d'avis qu'aucune différenciation active n'est nécessaire. Les exploitations de montagne doivent également produire des denrées alimentaires. Vu que les prestations publiques sont plus importantes en montagne, celle-ci doivent être rétribuées correctement, afin d'éviter d'en faire des zones complètement dédiées à la biodiversité et à l'entretien du paysage.

L'enquête comportait une question sur la mise en œuvre future des prestations écologiques requises (PER), avec comme propositions des contributions dégressives, un plafond de paiements directs par exploitations ou des contributions à l'exploitation. Ces propositions n'ont guère eu de succès. Les sondés adhérant à des contributions à la surface dégressives fixent la valeur à partir de 50 à 60 hectares. Au delà de cette limite, les paiements devraient diminuer proportionnellement selon une minorité d'organisations. D'autres possibilités ont été mentionnées par les organisations membres, comme des paiements directs par UMOS. Ils permettraient de mieux prendre en compte le facteur travail. Pour ce qui est de l'introduction d'une nouvelle méthode d'évaluation de la durabilité, la proposition a été majoritairement rejetée. Le programme RISE¹, qui a été proposé, est jugé trop compliqué et la charge administrative liée à la mise en place est trop élevée. Néanmoins, le système RISE qui prend en compte les trois dimensions de la durabilité (économie, social et environnement) a été apprécié et l'utilisation de ce programme devrait continuer sur une base volontaire.

Mesures d'accompagnement social / mesures d'amélioration des structures

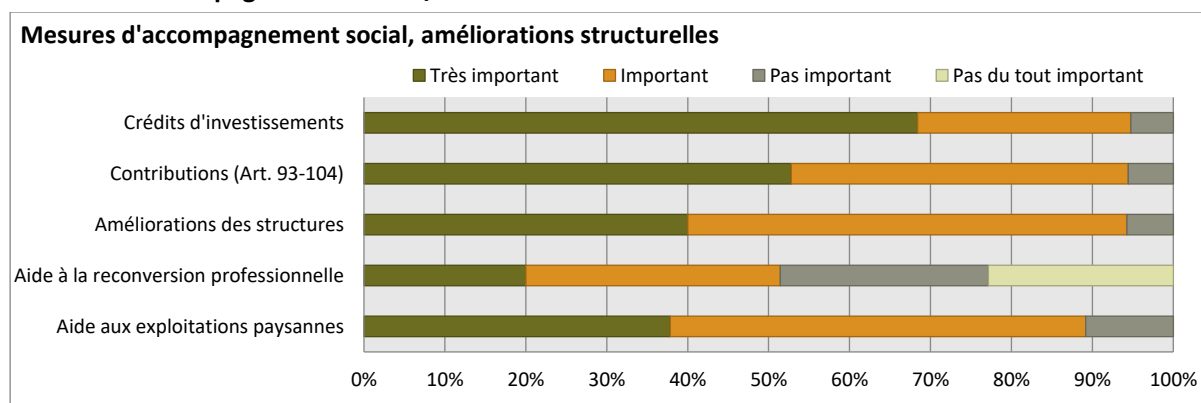


Figure 9: Importance des mesures découlant de l'accompagnement social et des améliorations structurelles

Le contexte économique changeant met les agriculteurs face à des incertitudes. Les défis futurs engendrent un besoin accru de financement qui ne doit plus être réduit, comme c'était le cas ces dernières

¹ System zur Nachhaltigkeitsbeurteilung (Response-Inducing Sustainability Evaluation), voir par exemple la site de HAFL: <https://www.hafl.bfh.ch/forschung-dienstleistungen/agrarwissenschaften/nachhaltigkeit-und-oekosysteme/nachhaltigkeitsbeurteilung/rise.html>

années. Afin d'assurer la disponibilité de moyens financiers sur le long terme, un Fonds d'infrastructures pour l'agriculture, sur le modèle des divers fonds routiers ou ferroviaires (type FORTA, FAIF) pourrait être créé. Cependant, il faut noter qu'un système comparable existe déjà pour les crédits d'investissements.

Le co-financement de l'Etat et des cantons est parfois problématique. Lorsque le canton n'a pas assez de moyens financiers pour les améliorations structurelles, le soutien de la confédération tombe lui aussi. Les conditions d'octroi sont trop sévères pour les exploitations de montagne et devraient être simplifiées pour que ces exploitations, pour qui le soutien est important, puissent en bénéficier plus facilement.

Les mesures d'accompagnement social et d'améliorations structurelles sont généralement jugées importantes. Cependant, l'aide à la reconversion professionnelle divise les avis. Les organisations cantonales sont d'avis que les moyens des crédits agricoles ne devraient pas être utilisés pour l'aide à la reconversion, mais pour soutenir l'agriculture active. De plus, elles jugent la demande faible et estiment la mesure inutile et inopérante.

Autres lois fédérales

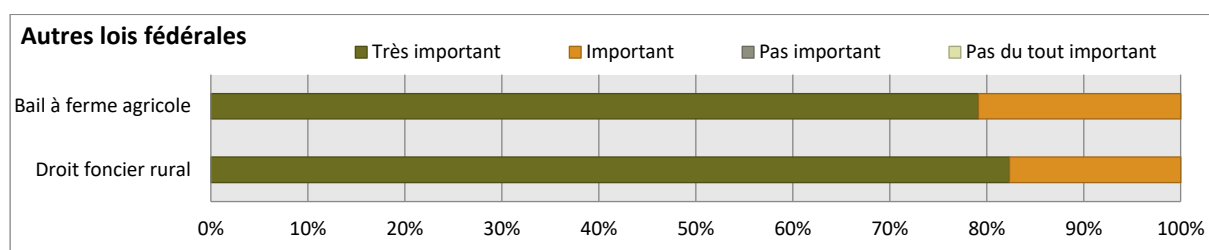


Figure 10: Importance des autres lois fédérales

Pour conclure, les organisations membres pouvaient s'exprimer à propos de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole et le droit foncier rural. Une majorité estime que ces lois ont une grande importance pour l'agriculture. Le droit foncier rural permet d'encourager l'exploitation à titre personnel et l'élargissement est à éviter. Du potentiel d'amélioration existe pour le modèle de calcul qui pourrait être simplifié mais en conservant le principe du prix licite. Davantage de souplesse est souhaitée pour le partage matériel et davantage de compétences pourrait être donnée aux cantons, afin qu'ils puissent s'opposer à l'affermage par parcelles de domaines remaniés et de taille supérieure à la moyenne cantonale. Le bail à ferme agricole est une loi qui permet une bonne sécurité de planifications pour les preneurs de bail. Dans ce domaine, la vérification des baux par la transmission à l'autorité cantonale est à étudier. Les solutions digitales pourraient s'avérer appropriées dans le cadre de cette loi. Elle mérite également une adaptation des contenus en fonction du temps.

6. Conclusion

Le présent document dépeint la stratégie de l'USP à court, moyen et long terme. Ce rapport stratégique est un succès, grâce à l'unité et la cohérence des revendications et des résultats présentés ici. Il démontre l'unité des besoins entre les différents acteurs de l'agriculture suisse. La cohérence, elle, est assurée et présente entre les préoccupations à court terme et les objectifs à long terme. A court terme, les revendications principales concernent la stabilité des moyens financiers et des conditions cadre. Cette stabilité est importante. Elle doit permettre aux exploitations agricoles suisses d'investir et aider les agricultrices et agriculteurs à croire en leur avenir. Le renforcement d'une agriculture productrice et de revenus provenant du marché sont nécessaires et demandés de la part des organisations. Pour ce faire, la stratégie « qualité suisse » des produits alimentaires est une piste jugée toujours positive. Renforcée, elle répondrait également aux attentes des consommateurs. Les objectifs de demain sont réalisables, si les conditions cadres et bases légales restent stables. La protection légale, quantitative et qualitative des sols doit également être assurée. Si les revendications sont soutenues et si les modifications nécessaires peuvent être mises en place, l'agriculture sera sur le bon chemin, afin d'atteindre les valeurs cibles de 2030. Cette stratégie permettrait à long terme de maintenir une agriculture suisse en mains familiales. Des bases solides seraient posées pour des exploitations compétitives, productrices de denrées alimentaires et rémunérant ses acteurs décemment. Le soutien aux mesures et prestations d'intérêt général démontre également l'adéquation entre les préoccupations d'aujourd'hui et l'agriculture souhaitée à long terme. Afin d'atteindre les vœux formulés pour l'agriculture de 2050, l'USP s'attèlera à suivre les pistes stratégiques définies à moyen terme. Elle défendra les adaptations nécessaires lors de prochains débats agricoles.



Figure 11: L'agriculture est une passion, qui doit être encouragée par des conditions cadres adaptées

* * * * *